

SEANCE DU 17 MAI 2018

Date de convocation : 9 mai 2018

Date d'affichage : 29 mai 2018

L'an deux mil dix-huit le dix-sept mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Philippe VAUGEOIS, Maire.

Présents : MM. Philippe Vaugois, Samuel Addes, Christine Bisson, Étienne Bonnel, David Collette, Stéphanie Collette, Nadine Hélaine, Martine Herman, Brigitte Langlois, Francis Lebeury, Anita Manson, Géraldine Poutrel, Didier Touzé.

Absent excusé : M. Hubert Alexandre.

Absente : Mme Stéphanie Olivier.

Secrétaire de séance : Mme Brigitte Langlois.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 5 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 5 avril 2018.

DECISION MODIFICATIVE

Afin de procéder au règlement de la facture de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie relative à la redevance pour modernisation des réseaux de collecte pour l'année d'activité 2017 concernant le budget assainissement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'effectuer une modification budgétaire :

article 658 (dépense fonctionnement) - 1 356 €

article 706129 (dépense fonctionnement) + 1 356 €.

TRAVAUX SUITE RAPPORT SOCOTEC

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux vont devoir être faits suite à la visite de la SOCOTEC, prestataire de services aux collectivités relatif au contrôle technique des bâtiments communaux. A la Salle des Fêtes : le balisage pour la circulation au niveau de la chaufferie doit être remplacé. A l'Église : au niveau de l'armoire générale, le dispositif à courant différentiel doit être remplacé.

Après débat, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'effectuer ces travaux.

DEVIS TRAVAUX ECOLE, SALLE DES FETES, PRESBYTERE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal plusieurs devis reçus des entreprises EURL LM COUVERTURE de SAINT PIERRE DE COUTANCES et EURL Hubert MARIE de GRATOT relatifs à l'étanchéité de la casquette sur l'École, démontage pour pose d'entablement sous la gouttière sur une lucarne et à l'étanchéité de la casquette de la Salle des Fêtes et au bardage ardoises sur pignon du Presbytère.

Après débat, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide de retenir le devis le moins disant présenté par l'entreprise EURL LM COUVERTURE de SAINT PIERRE DE COUTANCES d'un montant de 12 272,92 € TTC relatif au bardage ardoises sur pignon du Presbytère et le devis le moins disant présenté par l'entreprise EURL Hubert MARIE de GRATOT relatif à l'étanchéité de la casquette sur l'École, démontage pour pose d'entablement sous la gouttière sur une lucarne d'un montant de

13 252,61 € TTC et à l'étanchéité de la casquette de la Salle des Fêtes d'un montant de 1 784,56 € TTC ; accepte d'effectuer ces travaux, sous la condition d'obtention de subventions, et autorise Monsieur le Maire à demander toutes les subventions possibles pour ce projet.

CONVENTION MAINTENANCE INFORMATIQUE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis reçu de l'entreprise OPTION OUEST INFORMATIQUE de COUTANCES relatif à la maintenance informatique de l'ordinateur de la Mairie. Celui-ci s'élève à 60,00 € TTC par an.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuvent ce devis.

CONVENTION FDGDON

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le programme de lutte contre les frelons asiatiques proposé par la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON 50). Le coût de la participation annuelle de la Commune s'élève à 24 € pour l'année 2018.

Après débat, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent d'adhérer à cette convention, autorisent Monsieur le Maire à la signer et choisissent Monsieur Alain HERVY situé à Quettreville Sur Sienne pour la destruction des nids de frelons asiatiques pour l'année 2018.

INDEMNITE DE GARDIENNAGE

Par référence à la circulaire n° 87-225 du 2 février 1987 de Monsieur le Préfet de la Manche, concernant l'indemnité de gardiennage des Églises Communales ; le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder l'indemnité due pour l'année 2018, à savoir 120.97 € à Monsieur Claude LEPRIVEY demeurant La Cuirerie 50200 CAMBERNON.

NUMEROTATION VILLAGE DE LA MASURE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un courrier reçu de Madame Jocelyne LASNON demeurant La Masure à Cambernon, faisant part de la nécessité de mettre en place une numérotation d'habitations dans ce village.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, émet un avis défavorable à cette demande au motif que peu de maisons sont concernées et qu'aucune obligation de mise en place n'est demandée par les services de la Poste.

IDENTIFICATION DES VILLAGES DE CAMBERNON SUR LES DONNEES GPS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une réponse reçue de Monsieur Aurélien PANTHOU, référent technique mise à jour en continu de l'IGN, lui informant que les 4 hameaux (Le Bourg, Le Pont, Le Bourg Laisney et L'Ambesnerie) sont bien dans la base de l'IGN, avec une numérotation sur Le Bourg.

Il précise également qu'il soit possible que ces lieux ne soient pas dans certains GPS, car les opérateurs commercialisant des GPS sont privés et sont libres de ne pas baser leurs processus de mise à jour sur les données IGN.

CIMETIERE

Mesdames Martine HERMAN et Christine BISSON ont rencontrés Monsieur Jacky BRIONNE et précisent aux membres du Conseil Municipal la procédure à mettre en place pour libérer les places dont les monuments sont dangereux.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de recevoir Monsieur Jacky BRIONNE à la prochaine réunion de Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, accepte cette proposition.

RAPPORT ANNUEL SATESE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel 2017 des systèmes d'assainissement effectué par le SATESE.

Concernant la station du Bourg, l'eau épurée est de qualité physico-chimique moyenne en raison d'une élimination insuffisante de la pollution azotée ; une campagne de piégeage de ragondins a été menée en début d'année et la station est bien entretenue.

Concernant la station de l'Aubrière, la saturation hydraulique est en hausse cette année et atteint 38 % du débit nominal et les apports moyens mensuels d'effluents sont constants tout le long de l'année, le réseau est donc peu sensible aux eaux parasites.

COMMISSION FLEURISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commission fleurissement se réunira le samedi 26 mai à 14h00 afin de procéder au fleurissement du Bourg.

PROCEDURES JUDICIAIRES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu de Maître DARDANNE concernant le chemin d'Isigny.

Celle-ci précise avoir procédé à la signification de l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de CAEN tant à l'encontre de Monsieur Hubert COLLETTE qu'à l'encontre de Monsieur Alain COLLETTE ainsi qu'au recouvrement forcé vis-à-vis de Monsieur Alain COLLETTE au titre du paiement de 1 976 €. Cette somme sera portée au compte 7788 (produits exceptionnels divers) du budget général.

Monsieur le Maire leur précise également qu'il a reçu une mise en demeure adressée par Monsieur Clément THOMAS et Madame Julie GAREL demeurant La Hardelière à CAMBERNON demandant d'agir dans un délai de trois semaines afin de solutionner un problème de fossé constamment en charge aux abords de leur propriété.

Suite à ce courrier, Monsieur le Maire a sollicité une expertise amiable qui s'est déroulée le lundi 14 mai dernier.

A la suite de cette expertise une nouvelle rencontre est prévue avec le représentant de la police de l'eau le 4 juin prochain.

COMMISSION DES CHEMINS

Monsieur le Maire fait un compte rendu aux membres du Conseil Municipal de la réunion de la commission des chemins qui s'est réunie le 12 mai dernier.

Au niveau de l'Hôtel Cirou , il a été constaté que les accotements étaient surélevés provoquant ainsi une inondation partielle de ce chemin. De ce fait, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, chargent Monsieur David COLLETTE, Adjoint en charge des chemins, de faire le nécessaire afin de régler ce problème.

En ce qui concerne le chemin de La Guérinière, les membres du Conseil Municipal, demandent à Monsieur le Maire de contacter Monsieur LERAY afin de lui préciser que les buses existantes sur son domaine privé ne sont pas de taille suffisante pour accepter l'écoulement des eaux de ruissellement.

Enfin, concernant la demande de Monsieur GROUALLE souhaitant la mise en place de goudrons ou gros cailloux devant sa propriété, après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, propose que ces travaux soient effectués lors de la réfection de la voirie.

SAISON CULTURELLE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'organiser en partenariat avec la Lande Musicale un concert le samedi 20 octobre à 20 h à l'église de Cambernon avec un trio de flûtes et de harpes.

Il propose également d'offrir le verre de l'amitié à l'issue de ce concert.

Après débat, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, accepte cette proposition.

COMMUNES NOUVELLES

Monsieur le Maire fait un compte rendu aux membres du Conseil Municipal de la réunion du pôle de proximité qui s'est déroulée le vendredi 4 mai dernier et dont le sujet principal était la création de communes nouvelles au niveau de la Communauté de Communes du Canton de Coutances (ex 4C).

Après leur avoir expliqué les tenants et aboutissants d'une telle création, le gain éventuel pour nos concitoyens, l'augmentation de la fiscalité qui en découlerait, après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, au vu de la situation actuelle ne souhaite pas s'engager dans la réflexion de communes nouvelles au 1^{er} janvier 2019.

REMPLACEMENT DU TRACTEUR

Monsieur David COLLETTE fait part aux membres du Conseil Municipal de difficultés dans sa recherche d'achat d'un tracteur correspondant aux besoins de la Commune.

Après débat, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide de procéder dans un premier temps à la réparation du tracteur et accepte le devis présenté par SM3 CLAAS d'un montant de 3 766,07 € TTC et demande à Monsieur David COLLETTE de poursuivre ses recherches afin d'acquérir un tracteur plus récent.

De plus, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que depuis la panne de ce tracteur, l'employé communal utilise régulièrement son véhicule personnel afin d'effectuer des travaux courants.

De ce fait, il leur propose de lui octroyer une indemnité kilométrique afin de le défrayer.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent cette proposition et décident de lui octroyer une indemnité kilométrique sur la base de 0,543 € du kilomètre.

COMPTE RENDU DES REUNIONS DE LA CMB

Monsieur le Maire fait un compte rendu des réunions qui se sont tenues au niveau de la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal quatre devis reçus des entreprises SARL J.M. BOSCHE de HEUGUEVILLE SUR SIENNE, SARL Gregory HELAINE de COURCY, Thierry ROBIN de SAINT DENIS LE VETU et MAISONS D'HISTOIRE de COUTANCES relatifs à la réfection des joints de l'Église (Église et Clocher).

Après débat, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide de retenir le devis le moins disant présenté par l'entreprise SARL Gregory HELAINE de COURCY d'un montant de 98 731.80 € TTC ; accepte d'effectuer les travaux de réfection des joints de l'Église en 2 phases : la première tranche l'Église d'un montant de 47 547,36 € TTC et la deuxième tranche le Clocher d'un montant de 51 184,44 € TTC, sous la condition d'obtention de subventions, et autorise Monsieur le Maire à demander toutes les subventions possibles pour ce projet.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal plusieurs devis reçus d'entreprises relatifs à la réfection du vitrail de la Sacristie, à la réfection des menuiseries de l'Église et à la restauration de l'Aigle Lutrin ainsi que sa dorure et sa polychromie.

Après débat, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide de retenir la base d'un devis le moins disant d'un montant global de 6 955,20 € TTC ; accepte d'effectuer ces travaux, sous la condition d'obtention de subventions, et autorise Monsieur le Maire à demander toutes les subventions possibles pour ce projet.

Monsieur David COLLETTE informe les membres du Conseil Municipal qu'après appel de Monsieur Jean-Charles PERRUAUX de la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage, l'accotement au niveau de la route du Mériotel sera revu à la fin du mois de mai.

Monsieur Samuel ADDES précise aux membres du Conseil Municipal qu'une buse a été dégradée sur la route de La Cuirerie suite à l'intervention de l'entreprise FATOUT.

Monsieur David COLLETTE, Adjoint en charge des chemins, précise que cette entreprise va procéder à la remise en état.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le mercredi 27 juin 2018.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 15.